

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**DELIBERATION N° 03-2020  
CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AVEC LA COMMUNE D'ARGAGNON  
POUR LA PROTECTION DE LA STATION D'EPURATION**

Le mardi 28 janvier 2020 à 18h, le comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 21 janvier 2020

**Etaient présents (17 délégués) :**

<b>COLLECTIVITE</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>QUALITE</b>
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CHARRIER	Bernard	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	SOUDAR	Bernard	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ</b>	CANTON	Encarnacion	Titulaire
	LARROQUE	Francis	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	MIRASSOU	Maïthé	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	ARRABIE	Bernard	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
	D'ARROS	Gérard	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN</b>	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS</b>	DUPONT	Bernard	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU</b>	LALANNE	Patrice	Titulaire

<b>BEARN DES GAVES</b>			
------------------------	--	--	--

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir (2 délégués) :**

<b>COLLECTIVITE</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>QUALITE</b>
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ</b>	LEMBEZAT	Céline	Titulaire
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES</b>	BEGORRE	Marc	Titulaire

**Etaient absents ou excusés (13 délégués) :**

<b>COLLECTIVITE</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>QUALITE</b>
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	GUILLAUME	Gérard	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	MALO	Serge	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ</b>	ARENAS-FAJARDO	Michel	Titulaire
	CAMDESSUS	Michel	Titulaire
	CAZALERE	Jean-Pierre	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	CANTON	Marc	Titulaire
	CASSOU	Michel	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN</b>	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN</b>	MADEO	Hervé	Titulaire

**Assistaient également à la réunion :** Luc BERNIGOLLE – Technicien, Eric LOUSTAU – Ingénieur, Julie PARGADE – Assistante administrative, Henri PELLIZZARO – Directeur, personnels du SMBGP.

**Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) :** Monsieur MASSIGNAN Bernard

**Objet :** Conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune d'Argagnon pour la protection de la station d'épuration

Le Président indique que suite aux dernières crues, la commune d'Argagnon a sollicité le Syndicat quant à une problématique d'érosion de la berge du Dous Santoures menaçant la station d'épuration communale.

Après expertise, la solution proposée et acceptée par la commune consiste en la pose d'enrochements de protection, l'enlèvement d'embâcles et l'adaptation du lit du cours d'eau.

La parcelle étant communale, la commune demande au Syndicat de porter l'opération pour son compte.

Le coût de l'opération est évalué à 14 000 € TTC, y compris la procédure administrative et la rémunération (7% du montant HT des travaux) du Syndicat, maître d'ouvrage délégué.

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le principe de la conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune d'Argagnon pour les travaux de protection de la station d'épuration, dont le projet figure en annexe de la présente délibération,

**AUTORISE** le Président à signer avec la commune la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée ainsi que ses éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

**Le Président**



**Michel CAPERAN**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/02/2020